

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article585>



Comment déréglementer le métier de professeur
documentaliste !

Documentation - Rapport Durpaire | Introduction

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Secteur documentation -



Publication date: mercredi 8 décembre 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Rapport n°2004-037, mai 2004

Rapporteur : Jean-Louis DURPAIRE

Articulé sur trois axes (état des lieux, mutations prévisibles, politiques documentaires), le rapport Durpaire part d'un constat aussi enthousiaste et surfait qu'orienté. Il prétend répondre à de réels besoins de rénovation, par la transformation du professeur documentaliste en cadre intermédiaire réglant les relations entre la direction et les corps enseignants.

Présentation de l'étude

Contexte : en cinquante ans, l'action de l'Etat combinée à celle des collectivités locales a donné une place considérable à la documentation dans l'éducation nationale (CAPES, création de postes, travail en équipe, structures modernes et équipée, aides-documentalistes...). Si la circulaire de 1968 est dépassée, sont apparus les concepts de **projet documentaire**, puis de **politique documentaire**.

Objectifs : faire le point sur le développement de la notion de politique documentaire en établissement scolaire.

Méthode : textes officiels, publications, entretiens avec les personnels, deux enquêtes (niveau académique, niveau établissement).

Le vocabulaire utilisé est révélateur : documentation, CDI, documentalistes, mais jamais professeur documentaliste. Par contre, il est question d'enseignants interviewés en même temps que des documentalistes.

– [L'état des lieux](#).

– [Les mutations prévisibles](#).

– [Les politiques documentaires](#).

– [Conclusion](#).

PS:

Le rapport est téléchargeable sur le site du ministère de l'Education nationale : [Les politiques documentaires des établissements scolaires](#).